

## REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI DU BAD'SBERG

- 1- Le tournoi est autorisé sous le numéro 10/11.ALS.011-TN.N.AV-C67/CDNC.svvvvv.ALSACE .
- 2- Le juge-arbitre de la compétition est **Steve EHRMANN**.
- 3- Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBa. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Il est géré par le logiciel BADPLUS.
- 4- Tout participant doit être en règle avec la FFBa et être en possession de sa licence le jour du tournoi.
- 5- Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.
- 6- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue d'Alsace de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), en recommandé avec AR.
- 7- Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.
- 8- Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
- 9- Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque. Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 10- Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable). En cas de litige, le volant officiel (CARLTON GT1) devra être utilisé. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.
- 11- Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes.
- 12- Le temps de prise de contact avec les terrains (dit « d'échauffement ») sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos.
- 13- Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux demi-finales. Tout joueur pourra, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre habilité par la CRA, s'il le juge nécessaire. La tenue officielle d'arbitrage est impérative.
- 14- Tout joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition.
- 15- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
- 16- Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coachs durant les interruptions entre les

sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge-arbitre et lui seul. La règle du coaching durant les sets sera à la seule appréciation du juge-arbitre.

**17-Tableaux.**

Les tableaux seront répartis comme suit : (D3/D4/NC), (C4/D1/D2) et (C1/C2/C3).

Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 tableaux au maximum, dans 1 ou plusieurs séries.

Le surclassement est autorisé.

Dans la mesure du possible, le mode de compétition retenu est la poule. Le Comité Organisateur se réserve le droit soit d'annuler un tableau, soit de panacher les tableaux de 2 séries si l'un de ceux-ci n'atteignait pas le minimum prévu par le RGC.

Un(e) joueur(euse) sans partenaire pourra s'inscrire au choix et le club fera son possible pour lui en trouver un(e).

**18-Inscription.**

Le nombre d'inscriptions étant limité à 130, nous tiendrons compte de la date d'arrivée des feuilles d'inscription accompagnées des droits d'engagement en cas de surnombre.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 18 avril 2011 (date d'arrivée des feuilles d'inscription). Le tirage au sort est fixé au samedi 23 avril 2010.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

11 € pour 1 tableau

17 € pour 2 tableaux

Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement. Le mode d'inscription et de paiement peut être individuel ou par club. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.

19-En cours d'échange, une faute est signalée lorsque le volant entre en contact avec les objets suspendus (fils de paniers de basket).

20-Un buffet sera ouvert pendant toute la durée du tournoi avec restauration rapide (plats chauds et froids) et boissons chaudes et froides.

21-Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou incident durant la compétition.

**Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.**